

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE ☞ Octobre et novembre sont les échéances habituelles pour le **paiement des impôts locaux. Pour une partie ils constituent une recette pour la Commune . Mais dans le total à payer, certaines taxes sont au profit d'autres collectivités** notamment la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac. Celle-ci prélève entre autres la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères qui finance CALITOM. Cette année chacun aura pu constater une diminution substantielle de la somme demandée. Une nouvelle taxe est apparue en 2018, rendue obligatoire par la Loi afin de financer la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).

Au niveau des taxes votées par la Commune, il avait été décidé en mars dernier afin de compenser, très partiellement, la baisse de la dotation versée par l'Etat, d'augmenter le foncier bâti et non bâti. Un mécanisme fiscal imposé par la réglementation a nécessité d'augmenter légèrement également la taxe d'habitation. **Le calcul a été fait pour que cette hausse soit compensée par la baisse de la taxe sur les ordures afin que pour les ménages de LOUZAC SAINT ANDRÉ ce soit financièrement neutre.**

Enfin, un peu plus de 80% des habitants de la Commune doivent bénéficier de l'exonération progressive sur la base du montant 2017 de la taxe d'habitation. Cette mesure décidée par le Président de la République est basée sur les revenus des bénéficiaires. La Commune n'intervient pas dans ce processus pour lequel notre seul espoir est que l'Etat tienne ses engagements et compense durablement cette recette primordiale pour les finances communales. Sinon ce serait un préjudice budgétaire considérable.

Bien évidemment, et c'est humain, chacun souhaite payer le moins possible. Mais **les impôts financent les services publics et notamment communaux.** A noter que chaque situation est particulière et que selon l'évolution de leurs bases d'imposition certains peuvent voir leurs impôts évoluer différemment de la grande majorité de nos concitoyens.

Lilian JOUSSON

11 NOVEMBRE

Cette année à l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918, les cérémonies du dimanche 11 novembre se dérouleront comme suit :

- 10 H 30 ➔ monument aux morts de Saint André
- 11 H 15 ➔ monument aux morts de Louzac avec la participation exceptionnelle des enfants de l'école primaire (chants et des poèmes).

Exposition aux heures d'ouverture de la mairie de divers objets liés à la vie quotidienne des poilus (prêt d'Hélène MONTEAU).

CHORALE

La chorale des Hospitaliers de Cognac sous la direction de Jeanne-Méline BONFILS se produira à l'église de Louzac le samedi 10 novembre à 20 H. Entrée gratuite.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 05 novembre
- lundi 19 novembre

NOUVEAU COMMERCE

A compter du 12 novembre la Commune comptera une activité supplémentaire de service à la personne.

Audrey CHAUMUZEAU, **prothésiste ongulatoire**, s'installe en effet dans le local situé entre l'Iberica et le salon de coiffure.

IBÉRICA

A l'occasion de l'arrivée du **beaujolais nouveau**, l'Ibérica organise trois soirées (**jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 novembre**). La formule buffet à volonté est à 12 € avec un karaoké chaque soir. Réservations obligatoires : ☎ 05.45.82.93.44

Dulcé THIBAUD informe avoir mis son commerce en vente dans l'optique d'un prochain départ en retraite.

CHAMBRES D'HOTES

La Demeure du Chapitre est ouverte toute l'année. Si vous cherchez un hébergement (jusqu'à dix personnes) pour vos invités, pour des réunions familiales, fêtes, etc... n'hésitez pas à contacter Ann et Chris DRAPER (☎ 05.45.32.27.44).

AGENDA

CHORALE

Samedi 10 novembre 20 H 00
Concert de la chorale des Hospitaliers à l'église Saint Martin de Louzac

ARMISTICE 2018

Dimanche 11 novembre
Cérémonies officielles aux monuments aux morts de Saint André (10 H 30) et de Louzac (11 H 15)

RALLYE DES BORDERIES

Samedi 24 novembre 9 H 30
Messe de Saint Hubert en l'église de Louzac suivie d'un casse-croûte et d'un laisser courre au lièvre. Soirée choucroute (19 H 30) à la salle des fêtes de SAINT LAURENT. Réservations : ☎ 05 45 82 83 20

PAROISSE

Samedi 24 novembre 9 H 30
Messe de la Saint Hubert à Louzac

A compter de ce mois, le Père Cléophas est remplacé par le Père François Reginald.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS :

SICAUD Louis 01 octobre
PAPINEAU Jacques 16 octobre

Très impliqué dans la vie locale, Jacques PAPINEAU appartenait à la Troupe des Borderies depuis 25 ans en tant que comédien, technicien et membre du Bureau (président de 2011 à 2014 et vice-président depuis 2014). En janvier 2014 il avait été élu à la présidence du Comité de Jumelage avec la commune suisse de VILLERET. Il était également membre du Louzac Pétanque Club. Il est décédé accidentellement à 67 ans alors qu'il participait à l'organisation d'un rassemblement de camping caristes.

FOOTBALL

L'Amicale Sportive des Borderies (A.S.B.) a renouvelé son Bureau le 05 octobre :

Président : Patrice CHAUMETTE
Président adjoint : Raymond CHAUMETTE
Trésorier : Tony GALINA
Trésorier adjoint : Patrice LUCE
Secrétaire : Fabien MATHIAS
Secrétaire adjoint : Thierry GIRAUD

TRÈS HAUT DÉBIT

Le Conseil Départemental a fait du Très Haut Débit une priorité.

Le calendrier de déploiement de la fibre sur notre territoire a été affiné. La partie sud de Louzac Saint André sera couverte au plus tard en octobre 2019, et la partie Nord en juillet 2020.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 octobre

- **Local commercial** → Mise en location au 1^{er} novembre par bail précaire à Mme CHAUMUZEAU pour installation d'une activité de prothésiste ongulair.
- **Logiciels informatiques** → Renouvellement du contrat avec SEGILOG.
- **Eclairage public** → Validation du plan de résorption des lampes à vapeur de mercure proposé par le SDEG pour un coût total de 13 392,88 € TTC dont 3 498, 42 € à la charge de la Commune.
- **Chemin rural** → Accord sur le principe de cession d'une partie de chemin rural au GFA de la Gite avec en contrepartie le don à la Commune de Saint Laurent de Cognac d'une parcelle à intégrer dans le PDIPR afin d'assurer la continuité de l'itinéraire avec Montlambert.
- **Finances** → Accord pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables relatives au SPANC (150 €).
- **PDIPR** → A l'unanimité les chemins ruraux de la commune sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

AIDE A L'ANGLAIS

Ann DRAPER propose ses services pour des **relectures et des corrections en anglais**, afin de perfectionner la traduction et d'éviter les fautes d'orthographe et de grammaire sur sites web, cartes, menus, brochures, flyers ou tout autre document.

Tarifs à partir de 10 €. La contacter sur : info@demeureduchapitre.com, anndraper.wixsite.com/anglaisparfait

HABITAT

Afin de soutenir l'amélioration des logements privés, **Grand Cognac complète les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat** pour permettre :

- aux propriétaires occupants de réaliser des travaux d'amélioration énergétique ou d'adapter leurs logements ;
- aux propriétaires bailleurs la mise sur le marché de logements à loyers modérés.

Contacts : ☎ 05.17.17.38.29 / <http://www.anah.fr>
ddt-anah@charente.gouv.fr

DÉMARCHAGES ET CALENDRIERS

La gendarmerie appelle à la plus grande vigilance face aux démarcheurs à domicile et autres vendeurs de calendriers. Pour ceux-ci la vente est généralement pratiquée par des personnes connues : facteur, pompier.